



LA FORMATION MOTO :

Le permis A1

Le permis de conduire de la catégorie A1 permet la conduite des motocyclettes légères d'une puissance de 11 Kw, soit 15ch maximum. Pour vous présenter à l'examen pratique, vous devez avoir 16 ans à la date de l'examen pratique et avoir obtenu l'épreuve théorique (le code).

Lieux de la formation

Les leçons, hors circulation, à allure lente, se dérouleront au lieu dit « Le Gardet » à Ussel. La durée de transport est d'environ 5 mn.

L'évaluation de départ

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation. Elle sera effectuée avant la signature du contrat.

La formation théorique du permis A1

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule, sur les bons comportements du conducteur ainsi que sur les grands thèmes de la sécurité routière. (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs...). Cette formation comprendra des cours théoriques et des tests.

La formation pratique du permis A1

D'un minimum légal de 20 heures, dont minimum 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, 4 grandes compétences vous seront enseignées.

Compétence 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT de la moto à vitesse réduite à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître les et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire et descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse

- g) Maîtriser la réalisation d'un freinage
- h) Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- i) Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- j) Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
- k) Maîtriser les techniques d'inclinaison
- l) Réaliser un freinage d'urgence

Compétence 2 : APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- a) Connaître et respecter les règles de circulation
- b) Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. (notamment ceux spécifiques à la conduite des 2 roues)
- c) Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- d) Adapter l'allure aux situations
- e) Être en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité
- f) Tourner à droite et à gauche
- g) Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- h) Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires

Compétence 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- a) Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- b) Croiser, dépasser et être dépassé
- c) Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- d) Communiquer avec les autres usagers
- e) Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- f) Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- g) S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- h) Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- i) Connaître les règles à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- j) Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- k) Conduire à l'abord et dans la traversée des ouvrages tels que les tunnels, les ponts....

Compétence 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- a) Suivre un itinéraire de manière autonome
- b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- c) Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- e) Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- g) Pratiquer l'éco-conduite

A l'issu de la première compétence, le passage de l'épreuve hors circulation peut-être réalisé. En cas de réussite, et après validation des trois autres compétences le passage de l'épreuve en circulation possible. Le délai minimum entre deux examens est de 48 heures.

Responsable pédagogique : Patricia TILLET